

## Tour d'horizon des priorités du Programme de développement pour l'après-2015

Le Groupe de travail de haut niveau pour la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)<sup>1</sup> déclare que **les droits et la santé en matière de sexualité et de reproduction, l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes, ainsi que les droits et l'autonomisation des adolescents et des jeunes, doivent être placés au cœur du développement durable**. Ce sont des objectifs essentiels en tant que tels, des obligations dont les États doivent s'acquitter et les clés pour atteindre les objectifs en matière d'éradication de la pauvreté, de justice sociale et d'équité, d'éducation, de santé, ainsi que de développement économique et durable. Ils sont au cœur du développement humain et sont les fondements sur lesquels édifier la résilience des individus et des communautés et promouvoir des sociétés dynamiques et prospères. Ils sont donc des priorités essentielles d'un programme mondial solide et efficace pour l'après-2015, ancré dans la dignité et les droits de l'homme.

Le Groupe de haut niveau pour la CIPD recommande que ces trois axes interdépendants, et qui se renforçant mutuellement, figurent en tête des priorités de l'agenda du Programme de développement pour l'après-2015. En fonction du modèle de cadre adopté, ces domaines doivent être explicitement abordés en tant **qu'objectifs, cibles et indicateurs et en tant qu'éléments intersectoriels (« intégrés »)**. Ce sont des questions touchant aux droits humains fondamentaux, ainsi que les conditions préalables à la réalisation de tous les autres objectifs de développement. Plus précisément, le Groupe de travail demande ce qui suit, non seulement parce qu'il s'agit d'investissements stratégiques « judicieux », mais aussi parce qu'il s'agit d'impératifs moraux pour un progrès équitable et inclusif :

Il faut promouvoir **les droits et la santé en matière de sexualité et de reproduction** pour toutes les femmes, tous les hommes et tous les jeunes en :

- ✓ Accélération de la mise en œuvre de **l'accès universel à l'information, à l'éducation et aux services en matière de sexualité et de reproduction durant tout le cycle de vie**, des plus jeunes aux plus âgées, pour améliorer la qualité de vie et le bien-être. Cela passe par mettre l'accent sur la prévention des grossesses non désirées et des grossesses précoces, des avortements non médicalisés, des décès maternels, ainsi que des infections sexuellement transmissibles et du VIH ; sur l'amélioration de la survie et de la santé des femmes et des enfants ; sur la prévention et la détection précoce des infections non transmissibles de l'appareil génital, en particulier des cancers du sein et du col de l'utérus ; sur l'accès à du matériel bon marché et sur l'intégration des services, en particulier ceux liés au VIH avec les autres services de santé sexuelle et reproductive. Cela passe aussi par des interventions contre la violence faite aux femmes et aux filles et les abus sexuels commis sur les garçons et les hommes.

---

<sup>1</sup> Le Groupe de haut niveau pour la CIPD est un groupe composé de dirigeants éminents agissant à titre personnel, ayant exercé comme chefs d'État, ministres, parlementaires, dirigeants de la société civile, du secteur privé et d'organisations philanthropiques et co-présidé par les anciens Présidents du Mozambique, Joaquim Chissano, et de Finlande, Tarja Halonen.

- ✓ Apportant une reconnaissance et une protection dans les législations nationales qui proclament les **droits humains fondamentaux**, en particulier les **droits en matière de sexualité et de reproduction**, en supprimant les obstacles juridiques, politiques et réglementaires ainsi que les mesures punitives et en garantissant aux personnes la possibilité d'exercer leurs droits, notamment l'accès à l'information et aux services pertinents, sans discrimination, contrainte ou violence quelle qu'elle soit, sans distinction d'âge, de sexe, de race, d'origine ethnique, de culture, de religion, de situation de famille, de handicap, de séropositivité ou non, d'origine nationale, de statut d'immigrant, de langue, d'orientation ou d'identité sexuelle ou d'autres facteurs et conditions. Cela recouvre les libertés et les droits fondamentaux de prendre des décisions concernant son corps, sa santé, sa sexualité, ses relations personnelles, le fait de se marier et le fait d'avoir ou non des enfants, et ils sont essentiels pour parvenir à l'autonomisation des femmes et des jeunes et à l'égalité des sexes.

Il faut promouvoir **l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**, en :

- ✓ Éliminant les écarts entre les sexes à tous les niveaux d'éducation, avec une attention particulière portée à **une éducation de qualité pour toutes les filles et tous les garçons, veiller à ce que les filles terminent l'école secondaire** et éradiquer **l'analphabétisme féminin**.
- ✓ Garantissant l'accès des femmes aux mêmes **opportunités en matière de moyens de subsistance et d'emploi**, notamment avec un salaire égal à celui des hommes, l'accès aux biens productifs, aux services bancaires et financiers, aux aides agricoles, l'accès égal à la terre et à l'héritage, ainsi qu'à la technologie, à la formation et aux TIC (Technologies de l'information et de la communication). La création d'opportunités en matière de moyens de subsistance et d'emploi pour les femmes plus âgées est particulièrement cruciale dans les pays dépourvus de systèmes solides de retraite et de sécurité sociale.
- ✓ Élargissant le **leadership des femmes dans la prise de décisions**, notamment grâce à des mesures de discrimination positive afin d'augmenter leur **participation politique** aux niveaux local et national et de favoriser une gouvernance et une démocratie inclusives et participatives.
- ✓ **Éliminant les formes de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles** au moyen de réformes législatives et en imposant leur application, avec des efforts soutenus de prévention impliquant les jeunes gens et les hommes, et en garantissant l'accès de toutes les victimes à la santé et aux services sociaux et juridiques.

Il faut promouvoir **les droits humains et l'autonomisation des adolescents et des jeunes**, en :

- ✓ Leur assurant l'accès à **une éducation sexuelle complète**, dans et hors de l'école, et aux **services de santé sexuelle et reproductive** afin de leur permettre de planifier leur vie, de comprendre leur sexualité et de prendre des décisions informées en la matière, afin de les protéger du VIH et des maladies sexuellement transmissibles et de prolonger la scolarisation des filles, en évitant les grossesses précoces et non désirées.
- ✓ En garantissant la mise en œuvre de mesures juridiques, de politiques et de programmes d'éducation publique afin de protéger les **droits humains fondamentaux des filles**, en particulier contre toutes formes de violence, d'exploitation et de traite des personnes, et de favoriser l'élimination des pratiques néfastes, notamment le mariage des fillettes et la mutilation génitale féminine ; d'interdire le renvoi des filles de l'école pour cause de grossesse et de lever les obstacles à l'accès des adolescents à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive.
- ✓ En faisant en sorte que les jeunes femmes et les jeunes hommes acquièrent les compétences nécessaires pour entrer dans le monde du travail mieux préparés et qu'ils aient accès à des **opportunités décentes en matière de moyens de subsistance et d'emploi**. Les politiques de création d'emplois destinées aux jeunes doivent établir des partenariats entre les écoles, les organisations communautaires et le secteur privé, et offrir des programmes de formation, des opportunités économiques liées ainsi que des biens productifs pour permettre une transition réussie de l'école au marché du travail.

Il faut garantir un **cadre de responsabilisation** solide, fondé sur les droits humains et sur les principes

d'égalité et d'équité, en :

- ✓ Établissant des mesures et des mécanismes afin d'assurer le **suivi de la responsabilisation politique, programmatique et financière** concernant les engagements pris et les obligations en matière de droits humains, aux niveaux national, régional et mondial. Ceci inclut le suivi des budgets et du renforcement du système de santé afin de s'assurer que l'accès universel à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive fait l'objet d'une réelle priorité. La responsabilisation signifie également qu'il faut faire en sorte que les personnes les plus marginalisées puissent accéder aux services et être en mesure de payer les services, en veillant à l'intégration des services de santé sexuelle et reproductive dans les régimes universels de couverture santé, et en supprimant les frais d'utilisateur.
- ✓ Prêtant une attention particulière à la production, à la ventilation et à l'analyse de données permettant de s'attaquer aux **inégalités et à la diversité** entre les groupes de population, en particulier pour s'assurer que les secteurs les plus pauvres et exclus (notamment les populations migrantes, déplacées ou touchées par des conflits, les populations autochtones et les minorités) ont accès aux mesures, aux lois et aux services mis en place, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, avec une attention particulière pour les femmes, les adolescents, les jeunes et les personnes âgées vivant dans la pauvreté.
- ✓ Maintenant une veille sur la responsabilité de l'État, celle des gouvernements envers leurs citoyens, tout en contrôlant le respect des **engagements des différents acteurs**, en particulier du système des Nations Unies, des partenaires de la coopération pour le développement, du secteur privé et des autres parties concernées. Les systèmes de responsabilisation doivent être intersectoriels et fondés sur des **approches participatives** qui garantissent la participation effective des différentes organisations de femmes, de jeunes ainsi que d'autres organisations de la société civile dans les processus de prise de décisions et de suivi.